

Diderot *Supplément au voyage de Bougainville* – Lecture analytique n°2 / Séquence 2
III) L'entretien de l'aumônier et d'Orou

I) Un dialogue-enquête à visée informative

1) Le cadre de l'entretien : un lieu intime

L'aumônier fait partie de l'équipe d'exploration menée par Bougainville. Ayant débarqué sur l'île de Tahiti, les européens sont chaleureusement accueillis par les autochtones. L'aumônier devient l'hôte d'Orou. Selon les mœurs tahitiennes, la richesse est constituée par le nombre d'enfants et les couples jouissent d'une grande liberté sexuelle pour procréer. Orou lui-même a trois filles mais la dernière, Tia, n'a pas encore d'enfants et s'en inquiète. Elle demande à l'aumônier de partager sa couche avec elle. L'ecclésiastique, après avoir refusé au nom de sa religion, finit par céder, à la plus grande satisfaction de Tia et de son père (« *je vois que ma fille est contente de toi* »). L'entretien entre les deux hommes se situe le lendemain matin. Le contexte intime, la maison d'Orou, les relations charnelles qui viennent d'unir l'aumônier et Tia, placent leur entretien sous le signe de la confiance partagée, du respect mutuel. Les deux hommes vont chercher à mieux se comprendre et à mieux comprendre la civilisation de l'autre.

2) Le fonctionnement du dialogue : l'enquête d'Orou

Il fonctionne comme une sorte d'interview (malgré l'anachronisme) : c'est Orou qui mène le jeu au niveau des questions puisqu'il souhaite s'informer de ce qu'est la religion mais au niveau du contenu, c'est l'aumônier qui domine l'échange comme en témoigne le volume plus important de ses répliques. Les questions d'Orou portent successivement sur la religion, sur le Dieu des européens (son identité, sa demeure, son âge, sa création, son rôle dans la régulation des mœurs). Son questionnement apparaît très précis et méthodique. Son discours se caractérise par des actes de langage déclaratifs, interrogatifs et des relances (*Partout / Ici même*).

L'aumônier répond de bonne grâce aux questions, avec un souci de pédagogie : il utilise la métaphore de l'ouvrier au début de l'échange pour aider Orou à se représenter l'idée d'un Dieu démiurge. Son discours est très explicatif comme en témoigne un certain nombre de connecteurs logiques : « *mais* » ; « *en conséquence* » ; « *car* ».

⇒ Mais cette visée en apparence informative est subvertie par la verve polémique de Diderot.

II) La portée polémique : la critique de la religion

1) Le statut d'Orou : la médiation du bon sauvage

- Orou a des caractérisations assez précises : à la différence de tous les autres devisants de l'œuvre, il bénéficie d'un prénom, ce qui lui donne une certaine épaisseur romanesque ; il est âgé de trente cinq ans, marié et père de trois filles ; il jouit d'une certaine considération auprès de son peuple ; il est recherché pour son courage.

- L'Aumônier est réduit à sa fonction, nous n'apprenons ni son nom, ni son passé, il incarne donc le religieux par excellence, sa transformation au contact des tahitiens et son ouverture n'en sont donc que plus exemplaires. L'aumônier n'est pas explicitement un jésuite, il évoque comme seul état son engagement dans « *une société d'hommes qu'on appelle dans mon pays des moines.* » (p79). Mais il peut être rattaché aux « *cruels Spartiates aux jaquettes noires* » qui ont colonisé le Paraguay évoqués dans la première section par son habit. Il est déjà signalé dans la section II comme compagnon de Bougainville par le vieillard qui ne le désigne pas clairement mais utilise la périphrase « *Cet homme noir* » (p45). La noirceur vestimentaire est implicitement symbolique d'une noirceur morale.

- Orou et l'aumônier s'opposent comme deux représentants de culture différente mais le texte souligne en même temps une certaine identité (même âge et même sérieux). Cependant, il ne faudrait pas croire qu'Orou représente tout à fait « le sauvage » car son langage est européen et sa manière d'argumenter est aussi celle d'un européen. Ses questions visent à mettre en évidence la fragilité des principes sur lesquels la religion repose ainsi que ses contradictions. Orou fonctionne comme une sorte de double malicieux de Diderot qui par son questionnement met au jour l'insuffisance des thèses que l'aumônier soutient. Tout se passe comme s'il était parfaitement informé des idées de son interlocuteur, ce qui lui permet de poser des questions pertinentes et déstabilisantes. Le questionnement mène à une telle exécution du malheureux aumônier que la figure de Diderot-interviewer se superpose sans peine à celle d'Orou, et celle des lecteurs à celle de l'auditoire de l'entretien, voire même à celle de l'homme de religion lui-même.

2) Une profession de foi athéiste

La figure de Dieu est mise mal, à la fois comme créateur de l'univers et comme guide spirituel des hommes. La comparaison avec un ouvrier révèle immédiatement aux yeux d'Orou son insuffisance : elle assimile Dieu à un « *grand ouvrier* », un homme mais il n'en a pas la forme physique (« *pieds, mains, tête* »). Son invisibilité fait problème pour un esprit du XVIII^e qui fonde sa connaissance sur l'expérimentation, les sens : « *nous ne l'avons jamais vu* » s'étonne Orou, ce qui est une manière d'impliquer qu'il n'existe pas. Implicitement, le portrait qu'Orou imagine (« *Voilà un père bien indifférent. Il doit être vieux, car il a au moins l'âge de son ouvrage* ») remet en cause le principe de la providence divine (Dieu intervient dans la destinée des hommes), son rôle de créateur de l'univers et son caractère éternel. Il prononce un contre-credo (cf la formule du credo chrétien « *je crois en un seul Dieu, créateur du ciel et de la terre...* »). Autant dire que ces dénis convergent vers la remise en question de l'existence de Dieu et deviennent une profession de foi athéiste.

La maladresse avec laquelle l'aumônier légitime les lois divines en faisant allusion aux dix commandements transmis par Dieu à Moïse : « *il leur a donné des lois... il leur a ordonné certaines actions comme bonnes, il leur en a défendu d'autres comme mauvaises* » révèle l'arbitraire de la distinction du Bien et du Mal dans la religion catholique. Le mythe fondateur de la loi divine est perverti en un manichéisme irrationnel. La suite du raisonnement d'Orou est implacable : il pousse l'aumônier à avouer que parmi les lois imposées par Dieu, celle du mariage est contraire à la nature et au bon sens. Par là même, c'est l'ensemble des lois divines qui deviennent à leur tour caduques. Au bout du compte, c'est donc toute la religion (mot qui d'ailleurs se prononce avec « *tant de douleur* » comme le note ironiquement Orou / Diderot) qui est ruinée dans ses fondements comme dans ses principes.

3) La critique du mariage

La critique de l'institution du mariage se développe comme un cas particulier des lois divines : « *une des actions qu'il leur a défendues comme mauvaises, c'est de coucher avec une femme ou une fille* ». Orou fait allusion ici aux réticences que l'aumônier a montrées en refusant dans un premier temps de partager la couche de Tia. Derrière l'étonnement d'Orou « *pourquoi donc a-t-il fait l'un et l'autre sexe ?* », le lecteur comprend l'argument implicite : la complémentarité des deux sexes est de l'ordre de la nature. Le raisonnement est facile à reconstituer : si c'est Dieu qui a créé les deux sexes, leur union est parfaitement naturelle et les hommes n'ont pas à prendre prétexte de la loi divine pour la réguler. L'intervention d'Orou pointe ici une contradiction : le mariage est totalement contraire à la loi naturelle pourtant établie par Dieu.

Or au contraire, pour la religion catholique, le mariage est une institution nécessaire à la régulation des pulsions sexuelles. Il est régi par de nombreux rituels comme tente de l'expliquer l'aumônier mais ses explications restent floues et embarrassées : la répétition de « *certaines* » (« *certaines cérémonies préalables* » ; « *certaines conditions* ») implique en effet des rituels trop nombreux et complexes pour que l'aumônier puisse vraiment les justifier et les légitimer. De plus la loi religieuse impose la monogamie comme souligne le parallélisme (« *un homme appartient à une femme et n'appartient qu'à elle, une femme appartient à un homme et n'appartient qu'à lui* ») et condamne l'adultère. La répétition du verbe « *appartenir* » à quatre reprises suggère une contrainte artificielle, aliénant toute liberté individuelle.

La fin de l'échange est tout aussi édifiante : la loi religieuse condamne l'adultère mais pourtant il se pratique sans que Dieu réagisse (« *il les laisse faire* ») : la loi religieuses impose des interdits absurdes puisqu'ils restent impunis. La loi civile (« *la loi du pays* ») relaie la loi religieuse mais l'aumônier n'établit pas de lien. Diderot dénonce donc ici les lois religieuses et civiles abusives et leur contamination. Ce n'est pas à la religion de régler le droit civil.